L'A[illegible] de la Nouvelle-Orléans
[illegible]: 73 rue de Char[illegible]
[illegible]ELLE-[illegible] 1888.

## ANNONCES.

[illegible] Notaire, 5 Coml. Place, peut [illegible]othèque de $60 à $90.000.

### PERDU.

[P]ERDU—Un CHIEN de chasse blanc et [illegible]. Une récompense libérale à la personne qui le ramènera au No 337, rue de l'Esplanade. 1er fév—3f

### DEMANDES D'EMPLOI.

UN Français donnerait des leçons de français, espagnol et italien ou accepterait un emploi dans le commerce ou l'industrie. Informer par lettre M. M., 112 St Charles. 1er fév—1sem

UN Français qui a habité Cuba deux ans désirerait emploi dans l'agriculture. Ecrire à M. Paul poste restante, N. O. 1erfév—1sem

UN Professeur, nouvellement arrivé et n'ayant pas d'occupation, offre ses services en cette qualité à une famille ou à une institution, en ville ou à la campagne. Il enseigne le français, l'anglais, l'espagnol, etc. Il ne demande pour toute rémunération que le logement et la table. S'adresser par lettres aux initiales G. D., bureau de l'Abeille. 20 déc—

### DEMANDES.

ON demande—Une bonne cuisinière (blanche.) S'adresser, immédiatement, rue St-Charles No 751, coin Tolédano. 3 fév—3f

ON demande—Un garçon stable et honnête pour travailler dans une confiserie, 147 Canal, près Bourbon. 2fév—

### A VENDRE.

GROCERIE dans bonne localité. S'adresser 85 Bienville. 2fév—1m

A VENDRE—Une grocerie et buvette pour cause de changement d'affaires. S'adresser coin Dauphine et Marigny. Sera vendue à l'encan samedi 4 février sinon vendue à l'amiable. 2 fév—

A VENDRE pour cause de mauvaise santé une pension et LODGING HOUSE avec buvette près du Marché Français. S'adresser No 161 rue Decatur. 29 jan—7f

A VENDRE—Beaux terrains pour bâtir, 60 sur 120 pieds, dans la ville d'Abita Springs, 2 1/2 heures de la Nouvelle-Orléans par chemin de fer. Bureau 122 rue Commune. 1er déc—

## AVIS AUX CREANCIERS.

**Louis Carrère vs ses créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,791—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours (s'il en ont) qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Louis Carrère, syndic des créanciers dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 jan—28, fev 2 5

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Bernard F. Markey vs ses créanciers—No 23,057—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Bernard F. Markey soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, SAMEDI, le 25me jour de février 1888, à 11 h. a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, pour nommer un syndic, et voter sur toutes autres affaires qui pourraient se présenter devant eux et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que E. E. Mojse, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-G[reffier].
18janv—18—3 25 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Otto F. Briede vs. ses créanciers—No 23,021—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire, Otto F. Briede, soit et est acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. C. Stockton, notaire, à son bureau, No. 6 rue Carondelet, en cette ville, le SAMEDI, 18 février 1888, à 11 h. A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que W. C. Gordon, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1888.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme,
Jas. D. RANKIN, Député Greffier.
[illegible]—3f au 18 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—R. Pigeon vs ses Créanciers—No 23,124—Div. B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Rudolph Pigeon soit et est, par le présent, acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant John R. Légier, notaire en cette ville, le JEUDI, 16me jour de février 1888, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nlle-Orléans, 25 janvier 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
26 janv—26—fev 4 16

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Mme Catherine Potthoff vs. ses créanciers—No 22,975—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Mme Catherine Potthoff soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire en cette ville, commençant le 14 février 1888, à 11 heures a. m., pour voter sur son application pour un répit de un, deux et trois ans, pour payer ses dettes en versements égaux et sans intérêt; que H. H. Bryan, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de la dite Mme Potthoff; et dans l'intervalle et jusqu'à de nouveaux ordres de cette cour, que toutes procédures contre la personne et les biens de la dite Mme Potthoff soient suspendues.
Nlle-Orléans, 7 janvier 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
10 janv—3f au 14 fév

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Aaron Wolf vs. ses créanciers.—No 22,929—Qu'une réunion des créanciers de Aaron Wolf soit convoyée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire en cette ville, commençant le 7me jour de Février 1888, à l'effet de voter sur la demande d'un répit de un, deux et trois ans pour payer ses dettes, en paiements égaux et sans intérêt; et que H. H. Bryan, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents du dit Aaron Wolf, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1887.
[Signé]: A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
1 jan—3f au 7 fev

### PAR LE CONSTABLE.

**Wm Young vs Fred. Ernst et Frank Ernst.**

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans—No 13,079—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. E. Baxter, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à l'enchère publique, aux écuries de W. B. Léonard, rue Baronne, entre Gravier et Union, le MARDI, 7 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un wagon à deux roues avec harnais, d'après inventaire déposé à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
27 janv—27—fév 2 7

## Bureaux des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1887.

Avis aux acheteurs de propriété sous l'acte No 82 de 1884 et aux personnes dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées de 1880 et les années subséquentes:

Attendu qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No 82 de 1884, ayant assumé et promis de payer les taxes, frais, etc., dus sur les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, n'ont pas conformé aux conditions de la vente et la même propriété ayant été vendue à l'Etat pour les taxes non payées de 1880 et les années subséquentes, et comme le délai dans lequel les dits paiements peuvent être faits et la propriété rachetée expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs sous le dit acte et à toutes les autres personnes dont la propriété a été vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les trente jours qui suivront cette date, le droit de payer les dites taxes, etc., et de rachat de la propriété expirera et, conformément aux instructions reçues de l'Auditeur des Comptes Publics, possession sera prise de toutes les dites propriétés et les loyers et les revenus seront collectés et versés dans la Trésorerie de l'Etat.
JAMES D. HOUSTON,
Percepteur de taxes d'Etat, District supérieur, No 77 rue Carondelet.
CHAS. CAVANAC,
Percepteur de taxes d'Etat, District inférieur, No 202 rue Canal.
[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Je certifie par le présent que le 28me jour de novembre 1887, un jugement a été rendu par cette cour dans l'affaire suivante, conçue en termes et chiffres suivants:
Emma Friedlander vs Ferdinand Beer, son mari.
No 22,[illegible]01.—Division C.
Sur motion de W. O. Hart, Esq., avocat de la plaignante, et sur production à la Cour des preuves à l'appui de la demande de la plaignante, la loi et les évidences étant en faveur de la plaignante—
Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le [illegible] novembre 1887, soit confirmé et, conséquemment qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Mme Emma Friedlander épouse du défendeur Ferdinand Beer, son mari, décrétant une séparation des propriétés existant entre eux et autorisant la dite plaignante d'assumer le contrôle et l'administration de sa propriété paraphernale et d'engager des affaires pour son propre compte et profit; tous les frais devant être payés par le défendeur.
Jugement rendu le 28 novembre 1887.
Jugement signé le 2 décembre 1887.
[Signé:] F. A. MONROE, Juge.
En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce sixième jour de décembre en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
9 déc—

# ATTRAIT SANS PRECEDENT!

## PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

### Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868 dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

**Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Trimestriels ont lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre.**

Nous certifions, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple, à L'ACADÉMIE DE MUSIQUE, NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 7 FEVRIER 1888.

# GROS LOT: $150,000

AVIS.—Billets $10 seulement
DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

**LISTE DES LOTS:**

| | | |
|---|---|---|
| 1 Gros lot de | $150,000.. | $150,000 |
| 1 .. .. de | 50,000.. | 50,000 |
| 1 Lot de.... | 20,000.. | 20,000 |
| 2 Lots de.... | 10,000.. | 20,000 |
| 4 Lots de.... | 5,000.. | 20,000 |
| 20 Lots de.... | 1,000.. | 20,000 |
| 50 Lots de.... | 500.. | 25,000 |
| 100 Lots de.... | 300.. | 30,000 |
| 200 Lots de.... | 200.. | 40,000 |
| 500 Lots de.... | 100.. | 50,000 |

**LOTS D'APPROXIMATION:**

| | | |
|---|---|---|
| 100 Lots d'approximation.. | $300.. | $30,000 |
| 100 .. .. | 200.. | 20,000 |
| 100 .. .. | 100.. | 10,000 |
| 1000 .. de terminaison | 50.. | 50,000 |
| 2,179 Lots s'élevant à........ | | $535,000 |

Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté et intégrité qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

## ANNONCES JUDICIAIRES.

### VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Alphonse V. Philips vs Mme Camelia Dules, femme de Joseph Leduc, et son mari.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,005.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai aux enchères publiques, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 6 mars 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg West Bouligny, dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet numéro trente-trois sur le vieux plan du dit faubourg, maintenant îlet numéro deux cent cinquante huit sur le nouveau plan fait par Henry C. Brown, voyer, borné par les rues Camp, Bordeaux, Valence et Chestnut; le dit lot forme une partie du lot numéro huit, conformément à un plan fait par C F. Zimpel, député voyer, en date du 18 mars 1834 et déposé en l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire, et mesure trente pieds de face à la rue Camp sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles, au pied américain.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions:
1° Au comptant pour payer la réclamation du demandeur maintenant due, la somme de cent quatre-vingts dollars ($180) avec 8 0/0 par an d'intérêt à partir du 31 mai 1886 jusqu'à paiement final, cinq pour cent sur le montant du principal et intérêt, honoraires d'avocat, $4 00 frais de copie de l'acte et les frais et charges du procès et la vente, les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.
2° L'acquéreur assumera jusqu'au montant de son enchère le paiement de dix certains billets de $20 chacun, en date du 31 mai 1886 payable respectivement 22, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 38 et 40 mois après leur date et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir de leur date jusqu'à paiement final, tiré par la défenderesse Mme Leduc, (autorisée par son mari), à son propre ordre et par elle endossés, l'acquéreur assumera en outre toutes les obligations de l'acte de vente hypothécaire original, passé pardevant A. V. Philips, notaire, le 31 mai 1886.
3° Et la balance (s'il y en a) comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 fév—3 10 17 24—mars 1 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Mme E. Rand vs. Mme Christina Kuhlmann.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 22,778.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

I. La moitié indivise d'intérêt et tous les droits, titres et intérêts de la défenderesse Mme Christina Kuhlmann, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Harmony et Pleasants, désigné par le No. 16, sur un plan lithographié et annexé à un acte passé le 7 juillet 1852, en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, mesurant vingt-six pieds trois pouces de face à la rue Magazine, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, acquis par feu John Kuhlmann de Chas. Kammer, A. Ducatel, notaire, le 28 avril 1864, enregistré au bureau de transfert, livre 88, folio 55.

2° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Harmony et Pleasants, désigné par le No 17 du dit îlet, sur un plan annexé à un acte passé pardevant T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, le 7 juillet 1852 et formé l'encoignure des rues Magazine et Pleasants, mesurant vingt-six pieds trois pouces de face à la rue Magazine sur une profondeur de quatre-vingt dix huit pieds entre lignes parallèles, et de face à la rue Pleasants, acheté par feu John Kuhlmann de la succession de Prosper; A. Ducatel, notaire, en date du vingt-neuvième jour d'août 1868.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Pleasants, Constance et Harmony, mesurant vingt-deux pieds de face à la rue Pleasants sur une profondeur de vingt-six pieds trois pouces, entre lignes parallèles, étant la subdivision du fond du lot désigné par le No 17, sur un plan lithographié annexé à un acte passé pardevant T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, le 7 juillet 1852, acheté par le feu John Kuhlmann de la succession de Hazamen; W. Shannon, notaire, février—1869.

4° (A) Un morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Harmonie et Pleasants, mesurant 13 pieds 1 1/2 pouce de face à la rue Magazine, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles et forme cette partie du lot 15, la plus près de la rue Harmonie, aussi:
Aussi (B) Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même îlet, mesurant 13 pieds 1 1/2 pouces de face à la rue Magazine sur une profondeur de 120 pieds entre ligne parallèles et formant cette partie du lot 15, sur le plan ci-dessus désigné, déposé à l'étude de T. O. Stark, ancien notaire, terrain le plus près de la rue Pleasants. Acquis par feu John Kuhlmann, de Anton Stubb; John F. Coffey, notaire, le 11 février 1862.

5° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 6me district de cette ville, carré borné par les rues Tolédano, Levée, Chippewa et l'avenue de la Louisiane, désigné par le No Douze, sur un plan de B. Buisson le 27 février 1851, déposé au bureau de T. Lisbony, ancien notaire, et mesurant trente pieds de face à la rue Toledano, sur cent vingt-huit pieds de profondeur entre lignes parallèles, propriété acquise par feu John Kuhlmann d'Alfred Boubigny; T. O. Stark, notaire, le 12 mars 1853.

6° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 4me district de cette ville, carré borné par les rues Magazine, Camp, Sixième et Septième, mesurant vingt-huit pieds de façade rue Magazine, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, propriété acquise par feu John Kuhlmann, de la veuve A. Michel, le 25 janvier 1866. Abel Dreyfous, notaire.

7° Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 6me District de cette ville, carré îlet borné par les rues Jersey (Annonciation), Tolédano, Laurel et l'avenue de la Louisiane, désignés par les Nos 5 et 6 sur un plan de C. A. Hedin, déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire, plan portant le No 136. Les dits terrains sont contigus et mesurant, chacun, trente pieds de façade rue Toledano, sur cent soixante de profondeur, acquis par feu John Kuhlmann de Clotilde Illg; A. Ducatel, notaire, le 27 septembre 1860.

8° Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 4me District de cette ville, carré îlet borné par les rues Laurel, Sixième, Septième et Jersey (aujourd'hui Annonciation), mesurant cent trente-quatre pieds neuf pouces et quatre lignes rue Sixième, cent trente-quatre pieds neuf pouces et quatre lignes sur la ligne le séparant des lots 1, 2, 3 et 4, sur une profondeur et façade rue Laurel de cent cinquante pieds, entre lignes parallèles, et formant le coin des rues Sixième et Laurel, terrain acquis par feu John Kuhlmann de Mme Martha Sullivan; Wm Shannon, notaire, le 25 juin 1866.

9° Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 9 compris entre les rues Pleasants, Laurel, Constance et Toledano, désignés par les Nos 9 et 10; les dits terrains contigus l'un aux autres et mesurant chacun vingt-neuf pieds de façade rue Pleasants, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, acquis par feu John Kuhlmann, shérif de la paroisse d'Orléans, le 12 juin 1865, enregistrés dans le bureau des transferts, livre 80, folio 121.

II. Le droit d'usufruit de la défenderesse, Mme Christina Kuhlmann à la susdite propriété laissée par son mari comme veuve et en communauté et comme légataire sous testament.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24jan—24 31—fev 1er 7 15 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Robert S. Eddy vs E. C. Adams.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No. 22,644—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 25 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, anciennement paroisse Jefferson, en cet Etat, formant une partie de l'îlet borné par les rues St David, Edmond et Green et l'avenue Henry Clay, désigné par le No 96 sur un plan dressé par Nymegger le 24 janvier 1854 et déposé, comme plan No 14 dans le livre des plans de A. Chiapella, ancien notaire en cette ville. Le dit morceau ou portion de terre est désigné par la lettre 'D' sur un plan annexé à un acte de vente de John Krüttschnidt à Charles H. Shute, passé pardevant James Fahey, notaire en cette ville, le 20 octobre A. D. 1869, et mesure cent quarante-neuf pieds dix pouces et une ligne de face à la rue Edmund sur une profondeur de cent quarante-sept pieds, entre lignes parallèles, et égales et de face à la rue Greene et formé l'encoignure.
Acquis par le défendeur de Charles D. Stutevant par acte pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 25 novembre 1881.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 jan 24 31—fév 7 15 21 25

### PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Cottage double de choix, No. 486 rue Commune entre Miro et Tonti.**

Succession de Simon Fitzpatrick.
No 22,548—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 25 février 1888 à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 18 janvier 1888, il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-après, à savoir:
Le cottage double No 486 rue Commune ou Avenue Tulane, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Gravier, Miro et Tonti; le terrain mesure 33 pieds 3 pouces de face à la rue Commune, actuellement l'Avenue Tulane, sur une profondeur de 120 pieds et est composé de tout le lot No 24 et une portion du lot No 25 ainsi qu'il est démontré sur un plan de Arthur de Armas, ingénieur civil, daté le 12 mai 1870, déposé au bureau de Amédée Ducatel, notaire, le 27 avril 1871; le cottage est retiré de la rue et a 3 chambres et une cuisine, citerne et hangar de chaque côté; la propriété rapporte $23 par mois.
Conditions—Comptant—Un dépôt de 10 pour cent devra être fait à la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo. C. Preot, Esq., notaire public.
22 jan—fév 4,11,18,25

J'INVITE toutes les personnes désirant prendre des Bains Russes, Turcs et autres à venir visiter mon établissement; ils y trouveront tous les agréments et le confort désirable à des prix minimes.
F. GAUPP.
109........Rue Conti........109
9jan—Dim

## ASSURANCES.

### COMPAGNIE D'ASSURANCES MECHANICS AND TRADERS

**No. 14 rue Carondelet.**

**Dix-huitième état de situation annuel.**

Conformément à l'article 12 de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année se terminant le 31 décembre 1887.

| | | |
|---|---|---|
| Primes d'incendie... | $198,521 36 | |
| Primes de rivières... | 23,660 99 | |
| Primes maritimes... | 6,880 65 | |
| Primes non acquises, 31 décembre, 1886. | 73,616 52 | $302,679 52 |
| A déduire— | | |
| Primes non acquises, 31 décembre, 1887. | $ 78,737 07 | |
| Primes remboursées.... | 20,336 28 | |
| Réassurances.... | 22,068 44 | |
| Commissions.... | 21,870 08 | 143,011 91 |
| Primes nettes acquises....... | | $159,667 61 |
| A ajouter intérêt, profits et pertes. | | 56,429 48 |
| Total recettes.... | | $216,097 09 |
| Moins— | | |
| Pertes d'incendies payées.... | $112,048 65 | |
| Pertes de rivières payées.... | 9,481 82 | |
| Pertes maritimes payées.... | 2,345 76 | |
| Pertes non ajustées et non échues.... | 19,775 11 | |
| Dépenses de bureau et d'agences, Board of Underwriters, taxes et licences.... | 34,525 54 | 178,176 88 |
| Profits nets.... | | $ 37,920 21 |

**ACTIF.**

| | |
|---|---|
| Bons de la ville de la Nlle-Orléans. | $243,045 00 |
| Consolidés de l'Etat de la Louisiane.... | 135,909 00 |
| Actions de banques et autres.... | 136,175 00 |
| Billets à ordre.... | 26,711 12 |
| Argent comptant.... | 7,605 63 |
| Propriétés foncières.... | 41,864 51 |
| Primes en voie de collection.... | 32,379 26 |
| | $623,080 52 |

**PASSIF.**

| | |
|---|---|
| Capital-actions.... | $375,000 00 |
| Réservé pour primes non acquises... | 78,737 07 |
| Réservés pour pertes non payées, 1887.... | 19,775 11 |
| Réservé pour pertes non payées des années précédentes.... | 2,224 35 |
| Dividendes non payés.... | 21,650 00 |
| Surplus.... | 125,693 99 |
| | $623,080 52 |

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président.
GEO. H. FROST, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans,
Fait et signé sous serment pardevant moi, notaire, ce 17me jour de janvier 1888.
CHAS. G. ANDRY, Notaire.

Nous, membres du comité de finances de la Compagnie d'Assurances Mechanics and Traders, certifions par les présentes que nous avons examiné l'actif de la dite compagnie et que nous en avons jugé l'évaluation, comme ci-dessus, vraie et correcte.
ROBT. MAXWELL, Chairman.
G. W. SENTELL,
P. G. GIBERT,
FRED K WING.

Le Conseil de Direction, à sa réunion annuelle tenue le 16 du courant, a résolu de payer sur demande (en outre du premier intérêt semestriel déclaré le 1er juillet, 1887), CINQ POUR CENT, second intérêt semestriel sur le capital de la Compagnie.

DIRECTEURS.

| | |
|---|---|
| J. A. Braselman, | Robt. Maxwell, |
| P. J. Cockburn, | Simon E. Marx, |
| H. T. Cottam, | F. J. Odendahl, |
| Lloyd R. Coleman, | Wm. A. Phelps, |
| O. Elmer, | G. W. Sentell, |
| J. M. Frankenbush, | A. M. Silbernagel, |
| Walter C. Flower, | W. B. Thompson, |
| P. G. Gibert, | Jos. Vignes, |
| Chas. Holloway, | A. Xiques, |
| C. Hernandez, | J. M. Walsh, |
| N. Landry, | T. S. Waterman, |
| J. L. Lyons, | Frederick Wing, |
| A. G. Lobdell, | W. Y. West, |
| Colonel T. L. Macon, | W. G. Wheeler, |
| J. A. C. Wadsworth, | P. Werlein. |

20 jan—1m

### 21me Etat de Situation Annuel de la Compagnie d'Assurances Germania

**De la Nouvelle-Orléans.**

CONFORMÉMENT aux exigences de la charte, la compagnie publie l'exposé suivant pour l'année finissant le 31 décembre 1887:

| | | |
|---|---|---|
| Primes sur incendie.... | | $183,534 79 |
| Primes sur mers.... | | 3,229 87 |
| Primes sur rivières.... | | 1,189 34 |
| Totales primes.... | | $187,954 00 |
| A ajouter: Risques non acquises de 1886.... | | 37,801 16 |
| Total.... | | $225,755 16 |
| A ajouter Intérêt, profits et pertes.... | $33 077 66 | |
| Moins appointements et dépenses générales | 12,224 12 | 20,853 54 |
| Fonds de surplus de 1886.... | | 19,367 02 |
| Total.... | | $265,975 72 |
| Pertes payées— | | |
| Sur primes d'incendie | $84,478 [illegible] | |
| Sur primes de mers.... | 3,13[illegible] | |
| Sur primes de rivières.... | 1,7[illegible] | |
| | $89,372 [illegible] | |
| Compte de réassurances.... | 64,630 77 | |
| Primes remboursées et commissions.... | 45,885 87 | |
| Taxes d'Etat et de ville, Bureau des Underwriters, corps de sauvetage, souscriptions.... | 6,923 77 | $176,813 22 |
| Total.... | | $89,162 50 |
| Réserve pour— | | |
| Primes non expirées.... | $37,146 53 | |
| Pertes non payées.... | 12,648 95 | |
| Dividende 5 0/0 déclaré en juillet 1887 | 10,000 00 | |
| Dividende 5 0/0 déclaré en janvier 1888.... | 10,000 00 | |
| Fonds de surplus de 1887.... | 19,367 02 | |
| | $89,162 50 | 89,162 50 |

**ACTIF.**

| | |
|---|---|
| Billets reçus pour primes.... | 64 00 |
| Primes en collection.... | 36,959 35 |
| Prêts sur nantissements.... | 9,880 50 |
| Prêts sur hypothèques.... | 5,925 00 |
| Bons des Etats-Unis et d'Etat, Bons consolidés et Bons à primes de ville.... | 99,815 00 |
| Banques, assurances et autres stocks.... | 20,945 00 |
| Bâtisse 51 rue du Camp et autre propriétés foncières.... | 69 619 34 |
| Meubles et installation.... | 3,367 75 |
| En caisse et en banque.... | 32,616 58 |
| | $279,162 50 |

L'exposé ci-dessus est une copie correcte et exacte des livres de la compagnie.
[Signé] H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, à la Nouvelle Orléans, ce 13me jour de janvier 1888.
W. O. HART, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue le 12 courant, il a été résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de (5) cinq pour cent, faisant 10 pour cent par an sur le fonds-capital pour l'année finissant le 31 décembre 1887, pour être payé sur demande.

DIRECTEURS.

| | |
|---|---|
| H. ZUBERBIER, | HERM CURTIUS, |
| J. J. WECKERLING, | J. J. ANGLES, |
| J. HASSINGER, | J. E. MERILH, |
| F. W. DIELMAN, | JOHN THORN, |
| J. B. MEYERS, | LOUIS GRUNEWALD, |
| GEO. H. BRAUGHN, | A. G. RICKS, |
| FRANK VATTER, | W. W. HUCK, |
| | C. B. FISCHER. |

15 jan—1m

**L'annuaire de Soards.**—Cet important ouvrage renfermant toutes les informations qui se peuvent désirer sur la Nouvelle-Orléans ainsi qu'un état industriel, commercial et administratif de celle ci, paraîtra en 1888, comme toutes les années précédentes. M. L. Soards, qui en est l'éditeur depuis une vingtaine d'années, a déjà mis ses agents à l'œuvre.

On ne saurait nier que le produit de la vente d'un livre de ce genre ne couvre jamais les frais auxquelles entraîne sa publication; c'est donc sur le patronage des négociants que compte M. Soards, non seulement en leur vendant un exemplaire de son annuaire, mais encore en y publiant les annonces de leurs maisons de commerce.

Les étrangers, on le sait, jettent les yeux sur un *Directory* dans le but de se parfaitement renseigner sur la ville qu'ils visitent, pour savoir si ses affaires y sont brillantes et ses habitants ont actifs, entreprenants.

Le négociant qui omet de publier une annonce ans cet annuaire méconnaît ses intérêts.

Aucun exemplaire n'en sera vendu hors du bureau de l'éditeur. Ainsi donc, l'homme d'affaire qui n'y souscrit pas s'expose à en être privé. Le livre se vendra $6; et des listes de souscription seront répandues en ville jusqu'au moment de sa publication. S'il arrivait à quelque personne d'en vouloir un exemplaire après la rentrée de ces listes, elle aurait à en faire la demande, par carte postale ou autrement, à l'éditeur, Allée Commerciale, 5.

## ARBOREZ VOS DRAPEAUX.

### Proclamation de Warwick, Comte Maréchal de l'Empire.

A tous les loyaux sujets de Sa Majesté le Roi du Carnaval, Salut:

Attendu que le Jour de la Fête annuelle de notre Très Gracieux Souverain REX approche, et en l'honneur du grand événement de l'arrivée prochaine de Sa Majesté, tous les sujets sont requis de déployer les étendards royaux à leurs maisons et autres places, à partir du

**LUNDI, 16 JANVIER 1888,**

en témoignage de leur joie et de l'heureux retour de Sa Majesté, et qu'ils conservent les drapeaux arborés jusqu'après le Mardi-Gras, 14 février 1888.

DIEU SAUVE LE ROI.

WARWICK,
Comte Maréchal de l'Empire.

Officiel:
ESPY, Septième Secrétaire.
Palais du Carnaval, Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1888, et 1016ème année du règne de Sa Majesté. 15 jan—

## ANNONCES JUDICIAIRES.

### VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Un îlet de terre de valeur borné par les rues Felicity Road, Market, Annonciation, Richard et Constance, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme le Planters Cotton Press. Ensemble avec les machines presses et les ustensiles qui y appartiennent dans l'affaire de**

**Théo. F. Lewis et Robt. K. White vs. Robt. Abbatt et Robt. Abbatt, Jr.**

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 22,949—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 février 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un certain îlet de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, machines, presses et ustensiles qui y appartiennent, connu et désigné comme le Planters Cotton Press, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, dans cette partie qui est ou anciennement appelée Faubourg Annonciation ou Lacourse, désigné comme îlet numéro quarante-quatre sur le plan original du dit Faubourg Annonciation ou Lacourse, dressé par B. Lafon, voyer, en date du 5 mai 1807, et déposé pour référence en l'étude de P. Pédesclaux, alors notaire en cette ville de la Nouvelle Orléans. Le dit îlet de terre est borné par les rues Felicity Road, Market, Annonciation, Richard et Constance, divisé en quatorze lots numéroté de un à quatorze inclusivement, et mesurant, plus ou moins, trois cent quatre-vingt-trois pieds de face à la rue Annonciation, trois cent quatre-vingt-huit pieds de face à la rue Richard, deux cent quatre-vingt-huit pieds de face à la rue Constance, soixante-cinq pieds de face à la rue Felicity Road, et trois cent vingt-cinq pieds de face à la rue Market.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17janv—17,24,31—7.14.18fév

ANNONCE JUDICIAIRE,

**Nicholas Connell vs veuve et héritiers de Henry C. Weymouth.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 6,231.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et la Commercial place, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI 18 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un îlet de terre situé dans l'ancienne ville de Carrollton, actuellement le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme îlet 79 "A" sur un plan dressé par Henry A. Bondesquié le 6 avril 1871 et déposé en plan II au bureau de Theo. Guyol, notaire public, et mesure trois cents pieds de face aux rues du Canal ou l'Avenue Carrollton et Dublin, trois cent vingt-cinq pieds de face aux rues Sixième et Septième.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18 jan—25—1, 8, 15, 18 fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Mme Catherine Vogelsanger vs Alexander Mastic.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,928—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 25 février 1888, à midi, de la propriété décrite ci-dessous, à savoir:
Deux certains lots de terre, avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville; dans l'îlet borné par les rues Champs Elysées, Claiborne, anciennement St David, Derbigny, anciennement Prosper, et Marigny, désignés par les Nos 16 et 17 sur un plan particulier fait par A. Armas, ingénieur civil, en date du 20 novembre 1879 et annexé à un acte passé pardevant Oscar Dronett, notaire, le 22 janvier 1880, les quels dits lots mesurent chacun vingt pieds un pouce et trois lignes de face à la rue Marigny sur une profondeur de cent seize pieds, entre lignes parallèles, au pied américain.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 jan 25—fév 1 8 15 22 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de bâtisses et améliorations situées au West End, ensemble avec le bail de valeur pour le terme non expiré.**

Michael T. Carroll vs Daniel Wilson, Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans,—No. 21,893—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 7 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Tout et particulièrement les bâtisses et améliorations bâties et maintenant situées sur le lot désigné par le numéro neuf sur un plan dressé par D. M. Brosnan, voyer de la ville, et sur une liasse déposée en son bureau, au dedans (côté de la ville) du revêtement de la levée au West End. Le dit lot mesure soixante-quinze pieds de face au dedans du revêtement de la levée sur une profondeur entre lignes parallèles, de cent pieds ensemble avec le bail pour le terme non expiré qui a été fait à Michael T. Carroll du dit lot par la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément à un acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 28 mai 1883, enregistré au bureau des transferts, livre 210, fol 86.
Le dit bail expire le 25 avril 1908, à laquelle date les dites bâtisses et améliorations et toutes autres améliorations qui peuvent être construites à l'avenir sur le dit lot, deviendront la propriété de la ville de la Nouvelle Orléans, sans autre frais ou sans autre charge.
Pour plus amples informations la copie du bail peut être examinée à mon bureau. Les dites bâtisses, etc., et le terme non expiré du bail ont été acquis par le défendeur du plaignant conformément à un acte pardevant John Hendernagel, notaire, le 14 mai 1887.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 jan—26, 31—fév 3 7.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Abraham Kory vs Mme Catherine ou Katarina Kathman.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,035—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 29 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Marais, Douane et Tremé, désigné par le numéro dix de l'îlet vingt six et mesurant au pied américain trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Bienville sur une profondeur de cent dix-neuf pieds, entre lignes parallèles.
Acquis par la défenderesse de Louis Imbolt conformément à un acte passé pardevant Robert J. Ker, notaire, le 5 avril 1875, enregistré au bureau de transfert livre 103 folio 742.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28jan—28—fév 4.11 18.25.29

ANNONCE JUDICIAIRE.

**J. B. Magnard vs. Antoine Renaud.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 22,953—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 février 1888, à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—
Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Dumaine, Royale et Ste. Anne, lequel dit lot mesure soixante et un pieds quatre pouces et six lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur de soixante pieds neuf pouces de face à la dite rue Bourbon, ensemble avec toutes les bâtisses améliorations, droits, voies et privilèges qui appartiennent au dit lot de terre, sans exception.
Acquis par le défendeur de J. B. Socola, conformément à un acte passé pardevant Joseph Cuvillier, notaire, le 12 mai 1871.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
25janv.—25fév 1 8 15 22 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

**William N. Grunewald vs Joseph Patzelt.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 22,687.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Trois certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Tonti et Rocheblave, désignés par les numéros Treize, Quatorze et Quinze sur un plan dressé par A. Young, voyer, le 3 janvier 1863, déposé en l'étude de Hugh Madden, ancien notaire; lesdits lots mesurent comme suit, à savoir:
Le lot numéro treize mesure trente-un pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de cent quarante trois pieds entre lignes parallèles, étant borné sur le côté plus près de la rue Douane par le lot quatorze et sur le côté le plus près de la rue Canal par une allée de dix pieds de largeur, et dans le fond par une autre allée de onze pieds huit pouces et quatre lignes de largeur.
Le lot numéro quatorze mesure trente-un pieds quatre pouces de face sur la rue Rocheblave sur une profondeur de cent quarante trois pieds; le lot numéro quinze mesure trente-un pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de cent quarante-trois pieds, étant borné sur le côté vers la rue Douane par une allée de dix pieds de largeur, et les lots quatorze et quinze sont aussi bornés dans le fond par la susdite allée de onze pieds huit pouces quatre lignes de largeur.
Acquis par le défendeur de Rudolphe Godefroy, conformément à un acte passé pardevant A. Doriocourt, Jr., notaire le 21 juillet 1886.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25jan—25—fév 1 8 15 22 25

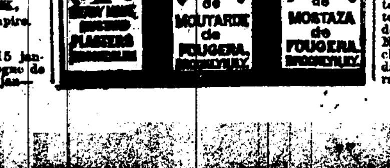


## VENTES A L'ENCAN.

### PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

## SUCCESSION DE KASPAR AUCH.

Propriétés de valeur améliorées et vagues, dans le Premier, le Quatrième et le Sixième District.

**Presse à coton de valeur dans** la rue de l'Annonciation. Toute la façade de la rue Richard à la rue Market.

**Trois maisons en briques à** deux étages.

—ET—

**Cottage en bois couverts en** ardoises dans la rue Jackson, entre Peters et Rousseau.

**Cinq maisons en bois à un** étage au coin des rues Ste-Marie et Religieuse.

**Six cottages en bois au coin** des rues St-Andrew et Constance.

**Résidence en briques à deux** étages No. 53, Avenue Washington.

**Cottage à double corps de** logis Nos 46 et 48 Avenue Washington.

**Trois terrains avec cottage** au coin de la rue Chippewa et de l'Avenue Washington.

**Résidence en briques à deux** étages au coin des rues Carondelet et Philip.

**Maison en bois à deux étages** No. 556 rue Carondelet.

**Le cottage nouvellement bâti** à double corps de logis No 554 et 554 1/2 rue Carondelet.

**L'îlet de terre de choix borné** par les rues Washington, Sixième, Magnolia et Clara, avec bâtisses, laiterie, etc.

**Trois terrains de choix pour** bâtir dans la rue Austerlitz, près Constance.

**Cinq terrains de choix pour** bâtir au coin des rues Constance et Cadiz.

**Deux terrains de choix pour** bâtir dans la rue Valence, près Carondelet.

**Deux terrains de choix pour** bâtir dans la rue Carondelet, près Valence, avec les débris qui s'y trouvent.

Succession de Kaspar Auch, décédé.

**Dossier No. 16,667.**

**A un long crédit. A l'encan.**

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet — SAMEDI, 11 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable H. N. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D," en date du 6 juillet, 1886, dans l'affaire de la succession de Kaspar Auch, dossier No 16,667, il sera vendu à l'encan:

### Premier District.

1° Une certaine portion de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, située dans le 1er district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Richard, Chippewa et Market, désigné comme îlet No. 32, et mesurant, plus ou moins, 520 pieds de face à la rue Annonciation, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 6 lignes entre lignes parallèles, mesure américaine formant toute la façade du dit îlet sur la rue de l'Annonciation, entre Richard et Market.

AUSSI—Une autre portion de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, située dans le même district et le même îlet que la dernière, faisant partie du lot numéro 5, et mesurant 52 pieds de face à la rue Richard sur 63 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et cette portion de terre est bornée du côté qui regarde la rue Annonciation par cette autre portion de terre ci-dessus décrite, et du côté qui regarde la rue Chippewa par le reste dudit lot No. 5. La portion de terre en question comprend la propriété connue sous le nom de

### "PLANTERS' PRESS YARD."

### Quatrième District.

2° Un certain lot de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet No. 30, borné par les rues Rousseau, Jackson, Joséphine et Peters et désigné par la lettre A, et mesurant 52 pieds de face à la rue Jackson sur 150 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en trois maisons en briques à deux étages couvertes en ardoises, connues comme Nos. 19, 21 et 23 rue Jackson; elles ont chacune 6 chambres, une citerne, des lieux d'aisance, un hangar, etc., rapportant ensemble $31 de loyer par mois.

3° Un certain lot de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 30, borné par les rues Jackson, Peters, Joséphine et Rousseau, désigné par la lettre B, et mesurant 31 pieds 4 pouces de face à la rue Jackson, 25 pieds 6 pouces de face sur la rue Rousseau, 150 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur du côté le plus rapproché de la rue Peters sur une première profondeur, rue Jackson, de 127 pieds 10 pouces 5 ligne, d'où il se prolonge à angles droits vers la rue Rousseau, à une distance de 6 pieds 4 pouces, enfin avec une nouvelle profondeur de 30 pied 11 pouces 5 lignes jusqu'à la ligne du fond.

Les améliorations consistent en un cottage en bois, couvert en ardoises, connu comme le No 17 rue Jackson, lequel renferme 6 chambres, une citerne, un hangar, des lieux d'aisance, etc., avec tuyaux à gaz dans toute la maison. Cette propriété rapporte un loyer de $15 par mois.

4° Deux lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par Felicity Road, Ste-Marie, Religieuse et Rousseau, et désignés par les Nos 1 et 2, le lot No 1 formant le coin des rues Religieuse et Ste Marie et mesurant 85 pieds 9 pouces de face à la rue Ste Marie, sur une profondeur de 144 pieds 4 pouces, et 7 lignes de face à la rue Religieuse et 120 pieds de profondeur sur la ligne du côté opposé qui le divise du lot No 2 et 5 pieds 3 pouces de large dans le fond, où il est aussi borné par le dit lot No 2, le lot No 2 mesure 2 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste-Marie, une même largeur dans le fond; où il est borné par le lot No 7, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 1/2 lignes sur la ligne du côté le plus rapproché de la rue Rousseau, la divisant du lot No 3 et sur la ligne de côté opposé le divisant du lot No 1. Il a une différente profondeur de la rue Ste Marie de 120 pieds, puis il court à angles droits, vers la rue Religieuse 5 pieds et 3 pouces et puis il a une profondeur et une façade sur la rue Religieuse de 9 pieds 6 pouces et 8 1/2 lignes jusqu'à sa ligne de fond et à la ligne de division du lot No 7. Les améliorations consistent en 5 maisons contenant 2 chambres chacune, citernes, etc., et louée $22 par mois.

5° Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Joséphine, Laurel, St-André et Constance, désigné par le No. 33, mesurant 40 pieds 6 pouces de face à la rue Constance, 40 pieds 9 pouces de large dans le fond, et 100 pieds de profondeur et face à la rue St-André. Les améliorations comprennent six maisons en bois à un corps de logis, connues comme les Nos. 178 à 188 de la rue St-André, et ayant deux chambres et un cabinet à chaque maison, citerne, etc., et rapportant environ $37 par mois toutes.

6° Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, Quatrième, Chippewa et St. Thomas, désignés par les Nos 1 et 2, le lot No 1 formant le coin des rues Chippewa et Washington, et mesure 30 pieds de face à la rue Washington. 32 pieds et 2 pouces de large dans le fond, sur une profondeur de 100 pieds et 5 lignes et une profondeur sur la ligne du côté opposé, le divisant du lot No 2, de 100 pieds; le lot No 2 mesure 31 pieds de face à la rue Washington, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages connue comme le No 53 Avenue Washington, ayant un corridor, 7 chambres, gaz et installations, citernes et puits, jardin sur le côté, arbres fruitiers, cour pavée, etc., valant $40 par mois.

7° Une portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Sixième, Washington, St-Thomas et Chippewa, désignée par la lettre "E," de l'îlet No 58, et mesure 35 pieds, 3 pouces de face à la rue Washington sur 100 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage en bois à double corps de logis connu comme les Nos. 46 et 48 rue Washington et ayant 2 chambres, un cabinet et une cuisine de chaque côté, 3 citernes, lieu d'aisance, hangars, etc., et rapportant $16 par mois.

8° Trois lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, Sixième, Chippewa et Annonciation, désignés par les Nos 1, 2 et 5; les lots No 1 et 2 mesurent chacun 32 pieds 6 pouces de face à la rue Washington sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 5 mesure 30 pieds de face à la rue Chippewa sur un profondeur de 130 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et le lot No 1 forme le coin des rues Washington et Chippewa.

Sur le lot No 1 il y a une petite maison en bois occupée par un boucher et un magasin de fruits et le tout rapporte $25 par mois.

9° Trois terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième district de cette ville, et borné par les rues Carondelet, Philippe, St-Charles et Jackson, et portant les Nos 1, 2 et 3, et contigus. Ils mesurent comme suit: Le No 1 forme l'angle des rues Carondelet et Philippe, et a 33 pieds de façade rue Carondelet sur 120 pieds 3 pouces et 7 lignes de profondeur et de façade, rue Philippe, 120 pieds de profondeur sur la ligne le divisant du terrain No 2; 41 pieds 7 pouces et 5 lignes de largeur dans le fond. Les terrains Nos 2 et 3 ont chacun 30 pieds de façade rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent sur le terrain No 1, une maison en bois à deux étages portant le No 558 de la rue Carondelet. Cette dernière a 7 chambres, citerne, auvents, etc.; elle rapporte $20 par mois. Sur le terrain No. 2, il y a une maison en bois à deux étages, portant le No 556 rue Carondelet; elle a 8 chambres, citerne, etc.; elle rapporte $8 par mois. Sur le terrain No 3, il y a une nouvelle maison cottage double en bois, couvert en ardoises, portant les Nos. 554 et 554 1/2 rue Carondelet; elles ont 6 chambres, citerne, auvent, et gaz de chaque côté, dans toute la maison, cour carrelée, etc.; elles rapportent chacune $20 par mois et sont louées.

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR W. I. HODGSON

10° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, désigné par le lot No. 27 et borné par les rues Magnolia, Clara, Sixième et Washington, subdivisé en 28 terrains numérotés de 1 à 28 inclusivement, et mesurant comme suit: Les terrains de 1 et de 22 à 28; inclusivement, (8 terrains) sont contigus, le terrain No. 1, formant le coin des rues Washington et Magnolia, et mesure 30 pieds 1 pouce et 1 ligne de façade rue Washington sur 128 pieds de profondeur et de façade rue Magnolia; les terrains 2, 3 et 28 mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de façade rue Washington sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les terrains 24, 25, 26 et 27 mesurent chacun 30 pieds de façade rue Washington sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain 22 forme l'angle des rues Washington et Clara et mesure 30 pieds 1 pouce et 2 lignes rue Washington et 128 pieds de façade et de profondeur sur la rue Clara. Les terrains 2, 3, 4, 5, 6 et 7 sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de façade rue Magnolia sur 121 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Les terrains 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 sont contigus et mesurent comme suit: Le terrain No. 8 forme l'angle des rues Sixième et Magnolia, et mesure 30 pieds 1 pouce et 1 ligne de façade rue Sixième, sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles. Les Nos 9 et 14 mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de façade rue Sixième, sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles. Les terrains 10, 11, 12 et 13 mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de façade rue Sixième sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles. Le terrain No 15 forme le coin des rues Sixième et Clara et mesure 30 pieds 1 pouce et deux ligne de façade rue Sixième, sur une profondeur et façade rue Clara de 128 pieds entre lignes parallèles. Les terrains Nos 16, 17, 18, 19, 20 et 21 sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de façade rue Clara sur 121 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison en bois ayant 5 ou 6 chambres, citerne, etc. Elle est louée comme laiterie à $12 par mois, avec privilège de 3 mois d'avis pour la possession. Le hangar extérieur et 1/2 de l'écurie appartiennent au locataire.

### Sixième District.

11° Trois terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Constantinople, Austerlitz, Constance et Laurel, désignés par les Nos 16, 17 et 18, contigus et mesurant chacun 28 pieds 10 pouces et 3 lignes de face rue Austerlitz, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Terrains de choix pour y bâtir.

12° Cinq terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Cadiz, Constance, Jena et Laurel, désignés par les lettres A, B, C, D et E du carré d'îlet No 175. Les terrains A, B et C sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de façade rue Constance, sur 100 pieds de profondeur. Le terrain A forme le coin des rues Constance et Cadiz. Le terrain D mesure 30 pieds de façade rue Constance, sur une profondeur de 100 pieds. Le terrain E mesure 30 pieds de façade rue Cadiz, sur une profondeur de 150 pieds, le tout entre lignes parallèles, et sont contigus aux limites intérieures des terrains A, B, C et D.

Il y a une petite maison en bois sur chacun des terrains E et D, ayant 3 chambres, citerne et auvent. Chaque maison rapporte $8 de loyer par mois.

13° Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Valence, Baronne, Cadiz et Carondelet, désignés par les Nos 19 et 20 dans le carré d'îlet No 439. Les dits terrains sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de façade rue Valence sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Deux terrains de choix pour y bâtir, chemin coquillé et gas devant, sont élevés et secs, dans un voisinage hautement apprécié.

14° Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet le même que le précédent, portant les Nos 23 et 24. Les dits terrains sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de façade rue Carondelet, sur 154 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Sur ces terrains sont les débris de briques, etc., d'une maison à deux étages détruite par un incendie, barrière, etc. en bon état; un bon site pour y construire. Le tout de ces dimensions sont plus ou moins d'après les plans de Williams et Patton, architectes et voyers, et peuvent être vus à la vente.

Conditions—Un quart ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance en paiements égaux à un, deux et trois ans avec 7 0/0 d'intérêt du jour de la vente jusqu'à paiement, les billets de crédit seront divisés en coupons à la satisfaction des parties intéressées, avec hypothèque spéciale et lien du vendeur sur les propriétés vendues, l'assurance et le transfert des polices, et toutes les autres clauses usuelles de 5 pour cent pour frais d'avocat en cas de poursuite, l'insertion du pacte de non-aliénando, les divers acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1888, en sus, de leurs enchères et feront un dépôt en argent comptant de 10 0/0 sur les lieux pour lier les ventes.

Les revenus revenant aux acquéreurs du jour de la vente.

Actes de vente pardevant Andew Héro Jr., notaire, No 17 Commercial Place, aux frais des acquéreurs, ainsi que les taxes dues et exigibles en 1888.
8 jan—8 15 22 29—5, 11 fév.

## AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de Thomas Ong.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23 174—Division B—Attendu que Anna Taylor, veuve de Thomas Ong a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Ong décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
2fév—2 7 11

**Succession de Francisco P Martinez.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 22 271—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par William John Martinez, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
31jan—31—fév 4 9

**Succession de Philip Schaefer.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,150—Division E—Attendu que Mme Theresa Schaefer a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Philip Schaefer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 janv—29, fev—3. 7.

**Succession de Mme Margaretha Oettinger.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,156—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William Harder, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29janv—29—3.7.fév

**Succession de Alphonse Emile Bignon.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,573—Division D—Attendu que Mary Louisa Harrison, veuve de Alphonse Emile Bignon, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alphonse Emile Bignon, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 jan—28 fév 2 5

**Succession de David Teclers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,479—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 jan—28—fév 2 5

**Succession de Ann Saron.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,587—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Julia Marchal, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 jan—29—fév 3 7

**Succession de F. W. Dille.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,154—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par John Weber et John M. Spengler, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 jan—27,31—fév 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Andrew Stein vs Jacob Burger.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,956—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 21 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé et se trouvant dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clouet, Marais, Féliciana et Urquhart, désigné par le numéro sept, conformément à un plan fait par J. C. Boudousqué, architecte et déposé en l'étude d'Octave Morel, notaire en cette ville; le dit lot mesure trente et un pieds de face à la rue Clouet sur cent vingt-sept pieds de profondeur, pouces et six lignes.
Acquis par Jacob Bürger de Andrew Silvernagel, par acte passé le 1er jour de mai 1873 pardevant W. J. Castell, ancien notaire en cette ville, enregistré au bureau de transfert livre 100 folio 739.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 jan—19 26—fév 2 9 16 21

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR HENRY STERN & CO

**Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.**

PAR HY. STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, VENDREDI, 3 février 1888, à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan No 35 rue de Chartres—
Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions—A la vente. 3 fév—

### PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

**Droit d'occupation du local No 162 rue Commune**

Du German American Insurance Co. de la Nouvelle-Orléans.
No 22,630—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, Albert Paul, Encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—Le LUNDI, 13 février 1888, à 11 heures A. M., au No 162 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 1er février 1888, il sera vendu à l'encan:
Le droit d'occuper le rez de-chaussée du local No 162 rue Commune d'après le bail.
Conditions—Comptant. 2 fév—2 11 13

### PAR JAS P. GUINAULT.

**Groceries et Meubles.**

**Succession de Madame Veuve Louis Herie.**

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—LUNDI, 13 février 1888, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Ste Anne et Derbigny, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 janvier 1888.
Le fonds d'un magasin de groceries, d'après inventaire enliassé en cour.
Aussi—Un lot de meubles de maison.
Conditions—Comptant.
31 janv—31—fév 7 12.

**Propriété No 31 rue Dauphine, près de la rue du Canal, entre les rues Douane et Bienville.**

**Maison rue St Pierre No 406.**

**Succession de Mme veuve Louis Herie.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,879.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 3 mars 1888, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St. Charles Nos. 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 janvier 1888, les propriétés suivantes, savoir:
1° Un certain lot de terre, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Dauphine, Bourgogne, Bienville et Douane, mesurant 31 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Dauphine, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur. Ensemble une maison de plusieurs chambres, hangar, hydrant, lieux d'aisance etc.
2° Un autre lot de terre situé dans le même district, dans l'îlet renfermé par les rues St-Pierre, Miro, Tonti et la Promenade Carondelet, mesurant 42 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue St-Pierre sur 100 pieds de profondeur vers la rue Miro, 166 pieds 4 pouces 2 lignes sur la ligne vers la rue Tonti et 78 pieds 3 pouces 4 lignes sur la ligne du fond.
Ensemble une maison basse, couverte en ardoises, ayant galerie devant et sur le côté, six chambres, chambre à bain, lieux d'aisance, etc., etc.
Dans la cour, deux citernes, hangar, poulailler, jardin avec arbres fruitiers et fleurs, cour carrelée, etc., etc.
Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse quelques jours avant la vente.
Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.
Actes de vente pardevant H. Forcelle, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes d'Etat et de ville payables en 1888.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de vente sera exigé des acheteurs.
31 jan—4, 11, 18, 25 fév—3 mars.

**Résidence en briques, rue du Canal No 198, entre les rues Dryades et Remparts.**

**Deux terrains formant l'encoignure des rues Johnson et Canal.**

**Un grand terrain de prix sur la rue Baronne, entre les rues Julie et Girod.**

Succession Dr Armand Mercier—No 15,204—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 3 mars 1888, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St. Charles, Nos. 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 janvier 1888, les propriétés suivantes appartenant à la susdite succession, savoir:
1° Un lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Canal, Commune, Dryades et Remparts; lequel lot de terre mesure 28 pieds 10 pouces de face à la rue du Canal sur 127 pieds 10 pouces de profondeur. Ensemble, une résidence en briques à étage avec galerie et corridor d'entrée, galerie devant, derrière et sur le côté et ayant treize chambres, cour carrelée, hydrant, porte cochère, etc., etc.
2° Deux lots de terre situés dans le même district, dans l'îlet compris entre les rues Canal, Gasquet, Johnson et Galvez, désignés par les Nos 6 et 7.
Le lot No 6, mesure 26 pieds 3 pouces de face à la rue du Canal sur 109 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre ligne parallèles et faisant face à la rue Johnson.
Le lot No 7 mesure 26 pieds 4 lignes de face à la rue du Canal sur 109 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
3° Un terrain vacant de prix, situé dans le même district, renfermé par les rues Baronne, Dryades, Girod et Julie, mesurant 51 pieds 1 pouce 4 lignes de face, à la rue Baronne, sur 96 pieds 2 pouces 3 lignes de profondeur. Lequel lot de terre étant à une distance de 25 pieds 6 pouces 4 lignes de l'encoignure Girod.
Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.
Condition—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à 1, 2 et 3 ans ou moins à l'option des acheteurs en billets garantis par hypothèque, et portant sept pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement avec toutes les clauses pénales d'usage.
Actes de vente pardevant Alphonse Philips, notaire, aux frais des acquéreurs y compris les taxes dues en 1888.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de l'adjudication sera exigé.
31 janv—31—fév. 4, 11, 18, 25—mars 3.

**Ardoises, Cheval, Charrettes, Buggy, Harnais, etc., etc.**

Succession de John Lynch.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—LUNDI, 6 février 1888, il sera vendu à 11 heures du matin, rue Claps entre les rues Enghien et Poete, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté 24 janvier 1888—
Un lot d'ardoises de différentes dimensions, 2 charrettes, un buggy, un lot harnais, un cheval.
Conditions—Comptant.
25 jan—28 31—fév 5

**M. M. Morges vs ses créanciers.**

No 17,519.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse VENDREDI, 3 février, 1888, il sera vendu à 11 heures du matin, à son magasin d'encan, encoignure Passage de la Bourse et de la rue Bienville, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la susdite Cour, signé le 3 janvier et rendu le 10 du même mois et année—
Trois grandes coquilles d'huîtres, fines et une pendule.
Conditions—Comptant.
22 jan,27—fév 3

### PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Quincaillerie! Quincaillerie! Quincaillerie!**

Succession de J. S. Aitkens et Mme Catherine Aitkens, sa femme.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Dossiers Nos. 5417 et 21,375.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—Bureau No 9 rue Carondelet—JEUDI, 9 février 1888, à 10 1/2 a. m., au local Nos. 236 et 242 rue Tchoupitoulas, près de l'encoignure Delord.
La vente continuera de jour en jour, à la même heure, jusqu'à ce qu'on ait vendu tout le stock; en vertu et conformément à deux ordres de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de J. S. Aitkens signé par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division "A", daté le 12 décembre 1887, dossier No. 21,375 et un autre dans l'affaire de la succession de Mme Catherine Aitkens, femme de J. S. Aitkens, signé par l'Hon. F. A. Monroe, juge de l'honorable Cour ci-dessus mentionnée, division "C", daté le 6 janvier 1888, dossier No 5,417, pour compte des successions de J. S. Aitkens et de Catherine Aitkens, sa femme, il sera vendu à l'encan—
Tout le contenu de la dite quincaillerie, comprenant un assortiment général de toutes sortes d'outils de quincaillerie, etc.; aussi étagères, meubles de bureaux et autres effets mobiliers trop nombreux à énumérer d'après un inventaire enregistré au bureau du greffier de l'honorable Cour ci-dessus mentionnée. Les marchandises seront vendues en lots à la convenance des acquéreurs.
Conditions—Comptant avant livraison.
29 jan—29 à date

### PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Un Site de Valeur pour Bâtir,** Rue Magazine, près du Marché de la rue Neuvième.

Succession de Otto Frederick Theisman.

**A un long crédit. A l'encan.**

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No. 13 rue Carondelet. — JEUDI, 23 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A" daté le 9 janvier 1888, Dossier No 22,273, pour le compte de la succession de Otto Frederick Theisman, décédé, à l'encan il sera vendu—
Un lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Camp, Septième et Huitième, désigné comme lot No. "B" et mesure 24 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Magazine, sur une profondeur de 109 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles, mesure américaine.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance à 1 et 2 ans, en paiements égaux, avec 8 0/0 intérêts, du jour de la vente, et toutes clauses de garantie usuelles. L'acquéreur assumera les taxes pour l'année courante de 1888, au-dessus du prix d'adjudication.
Acte de vente pardevant Andrew Hero, jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.
22 jan—22 31—8 15 25 fév

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR SPEAR & ESCOFFIER.

## Meubles de Bureau.

Coffre-fort à combinaison en fer de Marvin & Cie.

**Coffre-fort en fer, installations à gaz, etc.**

Dans l'affaire de la liquidation de la maison de commerce Lafitte & Dufilho.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 18,266.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau: 46 rue Royale.—LUNDI, 13 février 1888, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Decatur, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 31 janvier 1888, pour le compte de la susdite affaire:
Un assortiment de meubles de bureau consistant de bureaux petits et grands (sitting and standing desks), chaises, presses à lettres, bibliothèques, installations à gaz, tables de bureaux, régulateurs, divans, etc., etc.
—Aussi—
Un coffre-fort à combinaison en fer de Marvin & Cie; une jolie installation de bureau en bois de chêne (office partition) avec une belle vitre de fantaisie.
Conditions—Comptant.
1er fev—1.4.10 à la vente

**Propriété améliorée dans le Premier District.**

Coin des rues Gravier et Galvez.

Succession de Lawrence Keeney.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 20,877.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau, 46 rue Royale.—SAMEDI, 25 février 1888, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, en vertu de, et conformément à un ordre de l'honorable A. L. Tissot juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 18 janvier 1888, pour le compte de la dite succession la propriété décrite ci après, à savoir:
Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Galvez, Perdido et Johnson, désigné par le No 7 sur un plan dressé par L. Reizenstein, le 6 mars 1867, déposé dans l'étude de W. J. Castell, notaire public pour la dite ville. Le dit lot de terre formant le coin des rues Gravier et Galvez, et mesurant d'après le dit plan 30 pieds de face à la rue Galvez, sur une profondeur et une façade rue Gravier de 100 pieds entre lignes parallèles. Etant la même propriété achetée par Alexandre Hauch, d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire public, le 11 avril 1871.
Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance à un ou deux ans, à l'option de l'acquéreur, garantie par hypothèque spéciale et lien du vendeur: ensemble avec toutes les clauses de garanties usuelles ayant trait à l'assurance, aux frais d'avocat, frais et dépenses, etc. La partie à crédit du prix d'achat portera intérêt à 8 pour cent par an de la date jusqu'à paiement; l'acquéreur assumera le paiement des taxes pour l'année courante 1888.
Acte de vente pardevant Edward Blanchard, notaire, aux frais de l'acquéreur.
21 janv—21 28—fév 4 11 18 25

### PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Le cheval allant le train, "Juge Fenner," buggy, harnais, etc.**

Haynes & Rogers vs. Leurs Créanciers.

No 22,908—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 11 février 1888, à 11 heures 30 minutes du matin, devant notre bureau, 17 rue Carondelet, entre les rues Canal et Commune, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 janvier 1888, il sera vendu à l'encan:
Le cheval allant le train bonne "Juge Fenner," bay, 15 mains et 3 pouces de hauteur, âgé d'environ 7 ans, et faisant son mille en 2 minutes 30.
Aussi, un buggy, un jeu de harnais; le tout en bon état.
Conditions—Comptant.
1er fev—1, 5, 10, 11.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Mulets, Charrettes, Meubles, Etc.**

Succession de Théodore Vogelsang.

No. 23,004—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 11 février 1888, à midi, au local No. 15 rue Rousseau, entre Felicity Road et Ste Marie en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 janvier 1888, il sera vendu à l'encan, pour le compte de la dite succession et le privilège du bail du dit local échéant le 30 septembre 1888—
Quatre mulets, 4 charrettes, un lot de harnais, 1 vache, 1 wagon, 1 montre et chaîne et un lot de meubles de maison et autres articles, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant avant livraison.
31jan—31—4,5,11fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Cottage double**

Sur la rue Cleveland, (anciennement Gasquet.)

Succession de Susannah O'Brien.

No 22,974—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau 17 rue Carondelet—SAMEDI, 18 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 13 janvier 1888, il sera vendu à l'encan—
Le Cottage double No 139 rue Gasquet ou Cleveland, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gasquet ou Cleveland, Canal, Derbigny et Roman; le lot est le No 28 et mesure 27 pieds de face sur la dite rue Cleveland, sur 106 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles—il y a quelque 9 chambres dans le corps de logis, 2 citernes, etc., trottoir neuf devant, à proximité de plusieurs lignes de chars, et des chemins de fer, un joli site pour de bons locataires.
Conditions—Comptant, 10 pour cent déposé au moment de la vente.
Acte de vente, aux frais des acquéreurs pardevant Benjamin Ory, notaire public.
15 jan—28—4, 11, 18fév.

### PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**2 chevaux de trait, 1 voiture, 1** jeu de harnais; aussi, le droit d'occupation et le bail non échu de la bâtisse au coin des rues Girod et Carondelet.

VENTE DE SYNDIC PROVISOIRE.

Dans l'affaire de B. F. Markey vs. ses créanciers—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 2305.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—LUNDI, 6 février 1888, à 11 heures du matin, en face du bureau No 18 rue Bourbon, près de la rue du Canal, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, daté du 31 janvier 1888, la propriété ci-après décrite, savoir:
2 chevaux de voiture;
1 voiture;
1 jeu de harnais; aussi,
Le bail non expiré et le droit d'occupation de la bâtisse au coin des rues Girod et Carondelet.
Le tout selon un tableau enregistré.
Conditions—Comptant. 1er fév—

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Résidence désirable à 2 étages** dans le Sixième District, aussi 4 terrains touchant à la propriété ci-dessous.

Succession de Patrick Donnelly.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 22,650.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 25 février 1888, à midi, à la Bourse des encanteurs Nos. 72 et 74, rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la dite Cour en date du 30 décembre 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième district de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 272, borné par les rues Foucher, Aline, Chestnut et Camp désigné par le No 10 et mesurant 31 pieds de face à la rue Foucher sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois en usage comme écurie.
2° Un autre lot de terre dans le même îlet, désigné par le No. 11 et mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Chestnut, sur une profondeur de 125 pieds et de face à la rue Foucher sur ces deux rues formant l'encoignure entre lignes parallèles.
3° Un autre lot de terre dans le même îlet, désigné par le No 12, touchant au No. 11, mesurant 31 pieds 3 pouces sur la rue Chestnut, sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.
Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même îlet, désignés par les Nos 13 et 14 et mesurant chacun 31 pieds 3 pouces de face à la rue Chestnut, sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent une maison en bois solidement bâtie à deux étages et double corps de logis, couverte en ardoises, ayant huit chambres de chaque côté, cuisines, citernes, etc., etc. Maison retirée de la rue et cour plantée à la façade, enjolivée par des arbres et plantes étant à proximité de plusieurs lignes de cars, marché, écoles, église, etc.
Conditions comptant.
Acte de vente pardevant Alphonse Philips, notaire, aux frais de l'acquéreur.
L'acquéreur assumera en sus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigible en 1888.
Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
25 jan—25,28—fév 4,11,18 25

## R. P. Randall,

54 and 56 Baronne St.

**Carriages & Harness, Boys' Bicycles, Girls' Tricycles, Baby Carriages.**